

Compte-rendu du CHS-CT plénier du 24 février 2017

Restructurations

L'administration avait mis à l'ordre du jour de ce plénier l'examen des plans prévisionnels modifiés de certains services concernés par les restructurations. Ces plans ayant été communiqués par l'administration très tardivement, soit 2 ou 3 jours avant la séance, les représentants des personnels ont refusé d'examiner ces documents et demandé le report de ce point à un groupe de travail ultérieur, fixé en mars. Le président du CHS-CT a déploré le délai tardif de communication de ces plans, en précisant toutefois qu'il s'agissait de présenter un « point d'étape » et que les plans définitifs n'étaient pas prêts. Il a néanmoins précisé qu'il souhaitait que le projet définitif de ces restructurations soit bouclé à la date du 27 avril prochain.

La CGT a alors rappelé que, certes, la modification des plans était au coeur de toutes les délibérations rédigées par les représentants des personnels lors des séances plénières des 13 et 16 janvier, mais que ces derniers attendaient également de l'administration des réponses sur les autres points de ces délibérations, à savoir :

- avis de l'Inspecteur Santé et Sécurité (ISST), du médecin de prévention, et de l'ergonome dans certains cas
 - évaluation de l'augmentation de la charge de travail pour certains services
 - risques liés à l'amiante sur certains sites
 - absence d'évaluation de la perte d'information et de son impact

La CGT a ensuite lu et remis la pétition des collègues de la 3ème BDV de Boulogne; la Direction n'a fait aucun commentaire sur la demande des collègues et a proposé de répondre lors du prochain groupe de travail consacré à l'examen des plans modifiés.

Point budgétaire

Le montant du budget 2017 n'est pas encore définitif.

Les dépenses déjà vues en groupe de travail ont été votées : achat de 10 sacs à dos pour les vérificateurs, achat de 5 bras articulés pour les téléphones, tapis antidérapant au CFIP de Montrouge, escabeaux sécurisés.

Parmi les formations reconduites et financées : « « sauveteur secouriste du travail » (stage initial et recyclage), « alerter, masser, défibriller », « gestion de l'agressivité et de la violence au travail » , « exercice d'évacuation : formation des guides et serres files », « prévention des troubles musculo-squelettiques », « conduite préventive ».

Accidents de service

Lors de la séance plénière du 16 janvier dernier, une délibération à l'initiative de la CGT avait été votée afin que les déclarations d'accidents de service et de trajet soient adressées au fil de l'eau aux membres du CHS-CT, et non plus ponctuellement comme le souhaitait la direction.

L'administration avait opposé un refus formel en séance.

Interpellée à nouveau par la CGT sur ce point, la direction a annoncé, que, comme le demandent les OS, les déclarations d'accidents de service et de trajet seraient désormais adressées dans les plus brefs délais et au fil de l'eau à l'ensemble des représentants des personnels, tout comme les fiches de signalement. Ces documents seront anonymisés.

Synthèse du groupe de travail du 8 novembre 2016 sur l'ambiance thermique

Incidents de mise en chauffe des chaudières sur certains sites : l'administration prend note des incidents survenus sur certains sites lors de la remise en route des chaudières. Elle explique ces incidents par le changement de prestataire, ce dernier n'ayant pas eu connaissance des codes de fonctionnement, suite à une mauvaise volonté manifeste de l'ancien prestataire.

Les représentants des personnels ont néanmoins déploré l'information chaotique des agents, selon qu'elle ait été diffusée ou non par les chefs de service.

La direction précise que en cas de besoin, un stock de radiateurs d'appoint est en permanence prêt à être déployé sur les sites, financés par la direction et par le CHS-CT.

Prévention de la chaleur : le prochain site à bénéficier de la mise en place d'une climatisation sera Suresnes. Les devis vont être lancés.

En effet les travaux de climatisation ne peuvent être effectués que dans les sites dont l'administration est propriétaire. Les autres sites bénéficieront soit de climatiseurs mobiles, soit de rafraîchisseurs d'air en fonction des contraintes techniques des bâtiments.

Sur le site de Nanterre Tivoli, le marché de climatisation va être passé ; l'administration espère pouvoir procéder aux travaux avant l'été.

Interpellée sur l'aménagement d'horaires (journée « contractée »), comme cela a été fait dans certaines directions lors des pics de chaleur (DDFIP de Paris et des Yvelines), la direction ne s'est pas formellement engagée, mais n'a pas refusé d'étudier cette possibilité le moment venu.

Questions diverses

CAD de Nanterre : ascenseurs en travaux. La direction a informé les représentants de l'impossibilité d'installer une pointeuse au rez-de-chaussée. Il sera néanmoins possible pour les agents d'utiliser les ascenseurs « directs » pour aller pointer dans les étages supérieurs (à partir du 12ème étage).